

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
--------------------	---

MISES EN PERSPECTIVE

LE CODE EN QUESTION. D'OÙ VIENS-JE ? OÙ SUIS-JE ? OÙ VAIS-JE ?	11
---	----

par

Marc Preumont

Avocat

Professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles

I. – D'où viens-je ?	11
1. Avant 1980	11
2. Les réformes institutionnelles	14
3. La sixième réforme de l'État	24
II. – Où suis-je ?	25
III. – Où vais-je ?	28
1. Dans le temps	28
2. Géographiquement	29
3. Ne soyons pas grincheux	32

LA PLACE DE L'ADMINISTRATION DANS LA RÉFORME ET LES PERSPECTIVES DE LA MISE EN ŒUVRE	33
---	----

par

Liliane Baudart

Administratrice générale de l'aide à la jeunesse

I. – Livres III et IV : les mesures d'aide aux enfants et à leur famille et les mesures de protection des enfants en danger. De nouveaux droits pour les jeunes, de nouvelles pratiques pour les intervenants ?	34
--	----

304	LE CODE DE LA PRÉVENTION, DE L' AIDE ET DE LA PROTECTION...	
1.	Le seuil du consentement du jeune fixé à 12 ans (art. 23).....	34
2.	L'accès au dossier (art. 27 et 44).....	35
3.	Le projet pour l'enfant (art. 24 et 41).....	37
4.	Les délais de transmission des programmes d'aide et des applications de mesures (art. 21 et 39)	38
5.	Le recours à la contrainte en cas de nécessité urgente (art. 37 et 52).....	39
6.	La hiérarchisation des mesures et la réforme du paysage institutionnel de l'aide à la jeunesse (art. 25 et 42).....	40
II. –	Livre V – les mesures de protection des jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction commis avant l'âge de 18 ans.....	41
1.	La confirmation et la consolidation du principe de la hiérarchisation des mesures	42
2.	L'accompagnement intensif des jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction dans le milieu de vie : un enjeu pour le service public.....	44
3.	Le rôle des Services de protection de la jeunesse (S.P.J.).....	44
4.	Les droits des jeunes en I.P.P.J. (art. 63 à 94).....	45
III. –	Livre I ^{er} : la prévention (art. 3 à 15).....	47
1.	Des A.M.O. compétentes pour les jeunes jusqu'à 22 ans.....	47
2.	Les conseils de prévention et les chargés de prévention (art. 6 à 9 et art. 10 à 12).....	47
	LES DROITS DES JEUNES DANS LE CODE	49

par

Bernard de Vos

Délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française

I. –	À propos du livre préliminaire.....	49
II. –	À propos du livre I ^{er} consacré à la prévention.....	51
III. –	À propos de la participation	52
IV. –	À propos des mineurs poursuivis pour fait qualifié infraction	54

LA PRÉVENTION**COMPOSANTES, CONTROVERSES ET POINTS D'ATTENTION
À PROPOS DU LIVRE 1^{ER} CONSACRÉ À LA PRÉVENTION..... 61**

par

Jean Blairon

Directeur de l'asbl R.T.A.

I. –	Quels sont les éléments constitutifs du livre « prévention » ?.....	61
1.	D'abord un livre à part entière	61
2.	Un objet clairement défini	62
3.	Une organisation de l'action.....	64
4.	Un nom, un âge, une disparition.....	65
II. –	Cette politique permet-elle une continuité ou constitue-t-elle un virage ou un revirement ?.....	65
III. –	Trois controverses.....	68
1.	Est-ce que consacrer un livre à la prévention n'équivaut pas à « sortir » les A.M.O. de l'aide à la jeunesse ?	68
2.	L'organisation de la prévention ne met-elle pas en place une mainmise de l'administration ?.....	69
3.	Enfin, l'extension de l'âge est-elle pertinente ?.....	70
IV. –	Trois points-clés au-delà des textes	72
1.	De quelle nature seront les diagnostics ?.....	72
2.	Quelle interprétation fera-t-on de l'interpellation ?.....	73
3.	Les agents de prévention entreront-ils dans une logique d'accumulation et d'alliance ou resteront-ils dans l'isolement relatif et dans le changement permanent ?	74

**LA PRÉVENTION DANS L'AIDE À LA JEUNESSE :
UN RÉFÉRENTIEL SECTORIEL..... 77**

par

Abraham Franssen

Professeur à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

I. –	Un rêve de sociologue	77
II. –	Des principes aux pratiques : jeux d'écarts	78

306	LE CODE DE LA PRÉVENTION, DE L'AIDE ET DE LA PROTECTION...	
III. –	Des modifications à la marge.....	80
IV. –	Un maintien logique et étonnant.....	81
V. –	Un référentiel sectoriel en dissonance avec le référentiel global	83
	COMMENTAIRES CRITIQUES DU LIVRE 1 ^{ER}	87

par

Jacques Duchenne

*Directeur du service d'aide aux jeunes en milieu ouvert S.A.J.M.O. de
Jodoigne*

L'AIDE À LA JEUNESSE ET LA PROTECTION DES MINEURS EN DANGER

	L'ÉVOLUTION DU PROJET DE CODE DE L'AIDE À LA JEUNESSE.....	95
--	---	----

par

Françoise Raoult

*Conseillère de l'aide à la jeunesse retraitée
Présidente du conseil communautaire de l'aide à la jeunesse lors de l'examen
de l'avant-projet de décret*

I. –	Les mesures d'aide relevant de la compétence du conseiller.....	97
II. –	Les mesures de protection des enfants en danger.....	99
III. –	Les contestations des décisions du conseiller et du directeur	101
IV. –	Intervention du tribunal de la jeunesse en cas de nécessité urgente	101
V. –	Les droits des enfants faisant l'objet d'une mesure d'hébergement hors du milieu familial.....	102

REGARD CRITIQUE SUR QUELQUES DISPOSITIONS
RELATIVES AUX MINEURS EN DIFFICULTÉ ET EN DANGER
DANS LE CODE DE LA PRÉVENTION, DE L'AIDE À LA
JEUNESSE ET DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE 105

par

Thierry Moreau

Professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain

Avocat

I. – À propos de certaines dispositions du titre préliminaire	106
II. – Quelques définitions.....	110
III. – À propos de quelques nouveautés dans le champ de l'aide volontaire	113
1. Concernant les acteurs et leurs champs de compétences.....	113
2. Les missions du conseiller.....	115
3. L'accord	116
4. Les droits des enfants, de leur famille et de leurs familiers.....	121
A. <i>L'obligation du conseiller de demander la désignation d'un avocat</i>	121
B. <i>L'accès au dossier</i>	122
C. <i>La motivation du programme d'aide</i>	126
D. <i>La communication du programme d'aide</i>	126
E. <i>Le projet pour l'enfant</i>	127
F. <i>L'ordre de priorité en cas de placement</i>	129
G. <i>La durée des mesures</i>	129
5. Les contestations des décisions du conseiller.....	130
6. La mesure d'extrême urgence que le tribunal de la jeunesse peut prendre sur la base de l'article 37 du Code.....	132
IV. – À propos de quelques nouveautés dans le champ de l'intervention contraignante relative aux enfants en danger.....	135
1. Concernant les acteurs et leurs champs de compétences.....	135
2. Les missions du tribunal de la jeunesse et du directeur	137
A. <i>Les missions du tribunal de la jeunesse</i>	137
B. <i>Les missions du directeur</i>	140

308 LE CODE DE LA PRÉVENTION, DE L'AIDE ET DE LA PROTECTION...

3. Les droits des enfants, de leur famille et de leurs familiers.....	141
A. <i>La convocation du mineur et de son avocat et l'assistance obligatoire de l'enfant par son avocat</i>	142
B. <i>La communication de la décision et la durée et le renouvellement des mesures</i>	142
C. <i>Le projet pour l'enfant</i>	144
4. Les compétences du tribunal de la jeunesse durant le traitement du dossier par le directeur	145

COMMENTAIRES CRITIQUES RELATIFS AU LIVRE IV DU CODE 147

par

Muguette Poncelet

*Directrice de l'Aide à la jeunesse
Service de protection judiciaire de Neufchâteau*

I. – Le cumul des mesures.....	147
II. – L'homologation.....	153
1. La fin de l'aide contrainte et un retour dans l'aide consentie.....	154
2. Fin de l'aide contrainte sans retour vers l'aide consentie	155
3. Maintien partiel de l'aide contrainte.....	155
III. – La mesure d'urgence.....	156
1. En l'absence d'aide contrainte.....	157
2. En cas d'aide contrainte existante	157

**LES MESURES DE GARDE ET D'ÉDUCATION POUR LES
MINEURS POURSUIVIS DU CHEF D'UN FAIT QUALIFIÉ
INFRACTION**

LES MESURES DE GARDE ET D'ÉDUCATION POUR LES MINEURS POURSUIVIS DU CHEF D'UN FAIT QUALIFIÉ INFRACTION. PRÉSENTATION DU CADRE LÉGAL.....	163
---	-----

par

Pierre Rans

Avocat général près la cour d'appel de Bruxelles

*Coordinateur principal du réseau d'expertise du ministère public en matière de
protection de la jeunesse*

I. – Les conséquences de la sixième réforme de l'État et ses premiers effets dans les communautés.....	163
1. La répartition des compétences et les premières applications du transfert de compétences.....	163
2. Premières applications du transfert de compétences	164
3. Quatre législations différentes en vue.....	166
II. – Les options de la Fédération Wallonie-Bruxelles	167
III. – Le livre V du Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse du 18 janvier 2018	167
1. Principes fondamentaux du Code concernant les mineurs F.Q.I. (mineurs en conflit avec la loi).....	167
2. Champ d'application du Code	168
3. Schéma de l'intervention judiciaire	169
4. Intervention du parquet.....	170
5. Facteurs de la prise de décision par le tribunal de la jeunesse	172
6. Offres restauratrices.....	173
7. Projet écrit du jeune.....	174
8. Mesures.....	175
A. <i>Particularités et innovations concernant les différentes mesures (surveillance ; accompagnement et guidance ; maintien dans le milieu de vie sous conditions ; éloignement du milieu de vie ; I.P.P.J.)</i>	<i>175</i>
a) Concernant la réprimande	176
b) Concernant la surveillance (art. 119).....	176

310 LE CODE DE LA PRÉVENTION, DE L' AIDE ET DE LA PROTECTION...

c) Concernant l'accompagnement et la guidance (art. 120).....	177
d) Le maintien dans le milieu de vie (art. 121)	178
e) L'éloignement du milieu de vie (art. 122).....	179
f) Le placement en vue d'un traitement (art. 123).....	179
g) Le placement en Institution publique de protection de la jeunesse (art. 122 et 124).....	180
<i>B. Procédure préparatoire et mesures provisoires</i>	184
a) Limitation de la durée de la procédure préparatoire et des mesures provisoires	184
b) Mesures pouvant être prises au provisoire (art. 101).....	185
c) Conditions particulières du placement provisoire en institution publique, en régime fermé (art. 105).....	186
<i>C. Investigations</i>	186
<i>D. Hiérarchie des mesures</i>	188
<i>E. Cumul des mesures</i>	188
<i>F. Durée, âge et prolongation des mesures</i>	189
a) Durée (art. 110, § 1 ^{er}).....	189
b) Âge	189
<i>G. Révision des mesures</i>	191
<i>H. Droit du jeune d'être accompagné ou assisté par un avocat</i>	191
9. Dessaisissement	192

L'ORGANISATION DE LA JUSTICE DES MINEURS
EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
DU CODE EN PAPIER AUX MOUVEMENTS DES PRATIQUES.... 195

par

Dominique De Fraene

Professeur à l'Université libre de Bruxelles

I. – Les pratiques délinquantes des mineurs comme problème public.....	197
II. – La réaction sociale aux pratiques transgressives des mineurs.....	203
III. – De la politique du livre V aux pratiques de terrain	210

1. La subsidiarité de l'enfermement et la priorité aux offres et mesures restauratrices 211
2. Le recentrage sur des valeurs du welfarisme..... 216

QUELQUES COMMENTAIRES CRITIQUES AXÉS SUR
LES DROITS DES JEUNES, LA PLACE ET LE RÔLE
DE L'AVOCAT 225

par
Cécile Delbrouck

Avocate

- I. – Champ d'application (art. 55 et 56)..... 225
- II. – Droits des jeunes, de leur famille et de leurs familiers 226
 1. Principes généraux (art. 57 à 59)..... 226
 2. Droits des jeunes faisant l'objet d'une mesure d'éloignement de leur milieu de vie (art. 60 à 62)..... 227
 3. Droits des jeunes confiés à une I.P.P.J. (art. 63 à 94)..... 227
 - A. *Les conditions d'accès aux I.P.P.J. (art. 63)* 228
 - B. *Les rapports (art. 65)*..... 228
 - C. *Les contacts du jeune*..... 229
 - D. *Les fouilles* 230
 - E. *L'isolement* 230
 - F. *Les sanctions* 231
 - G. *L'instauration d'une Commission de surveillance des I.P.P.J.* 231
 - H. *Les contestations des jeunes contre les décisions des Directeurs de I.P.P.J.*..... 232
- III. – Offres restauratrices et « mesures Parquet » 234
 1. Lettre d'avertissement et rappel à la loi 234
 2. Offres restauratrices de médiation 234
 - A. *Sur l'extinction de l'action publique* 235
 - B. *Sur l'insertion d'une présence obligatoire des avocats des personnes signataires de l'accord de médiation lorsqu'il s'agit de signer un accord comportant des dispositions relatives à l'indemnisation de la victime*..... 235

312 LE CODE DE LA PRÉVENTION, DE L' AIDE ET DE LA PROTECTION...

IV. – Offres restauratrices et mesures du tribunal de la jeunesse	237
V. – Dessaisissement (art. 125)	239

QUELLE POLITIQUE D' AIDE ET D' ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE AU XXI ^E SIÈCLE ? DISCOURS DU MINISTRE DE L' AIDE À LA JEUNESSE, RACHID MADRANE.....	241
---	-----

ANNEXE. DÉCRET DU 18 JANVIER 2018 PORTANT LE CODE DE LA PRÉVENTION, DE L' AIDE À LA JEUNESSE ET DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE	251
---	-----